



La Rochette, le 22 mars 2022

## Signature de la Convention pour la lutte contre les violences conjugales Secteur Sud de la Seine-et-Marne

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne de l'Ordre des médecins vous informe que, le mercredi 16 mars 2022, a été signée en son siège une convention entre les parquets du Tribunal judiciaire de Melun et de Fontainebleau, le Centre hospitalier sud 77, le Centre hospitalier de Provins et le GHSIF, le Conseil départemental de Seine-et-Marne de l'Ordre des médecins, l'Association France victime 77 AVIMEJ et l'Association Paroles de Femmes – le relais afin de permettre la prise en charge des victimes de violences conjugales par un protocole adapté aux spécificités d'exercice de l'ensemble des professionnels du sud de la Seine-et-Marne.

Ce protocole est un outil indispensable destiné à faciliter le signalement de violence dans le cas des dispositions de l'article 226-14 3 du Code Pénal par les médecins auprès du Procureur de la République, en permettant d'harmoniser les circuits, les fiches de signalement et d'autoriser la détection de la prise en charge des victimes de violences conjugales. Il complète celui signé en mai 2021 avec le Tribunal judiciaire de Meaux, le Conseil départemental de Seine-et-Marne de l'Ordre des médecins, le GHEF et l'association France victime 77 AVIMEJ.

La lutte contre les violences conjugales constitue une priorité d'action des Pouvoirs Publics comme des Professionnels de santé amenés à être en contact avec les victimes et/ou leur entourage et ces conventions feront l'objet d'une information aux médecins de Seine-et-Marne afin que chaque professionnel puisse s'y référer en cas de besoin ».

### Légende photo (PJ) :

*De gauche à droite : Mme Sophie VIVIEN, Présidente de l'Association Paroles de Femmes-Le Relais, Mme Geneviève SERT, Présidente de l'Association France victime 77 AVIMEJ, Mme Sarah GALIBERT, Substitut en charge des violences conjugales (qui représente Madame Béatrice ANGELELLI, Procureure), du parquet du Tribunal judiciaire de Melun, Docteur Claire SIRET, Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne de l'Ordre des médecins, M. Arnaud FAUGERE, Procureur de la République du parquet du Tribunal judiciaire de Fontainebleau, M. Benoît FRASLIN, Directeur du Centre hospitalier sud 77, M. Dominique PELJAK, Directeur du G.H.S.I.F., M. Claude-Henri TONNEAU, Directeur du Centre hospitalier de Provins.*